



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Mercredi 3 avril 2019

PROCÈS VERBAL

En l'an 2019, le mercredi 3 avril à 19 H 15, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Joël DAZAS, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, en présence de 6 Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires suivants :

Nombre de présents : 42 (quorum à 35)

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
CANTON DE LOUDUN	
↳ LOUDUN (dont ROSSAY)	Dazas Joël, Kling André, Dubois Françoise, Roux Gilles, Enon Anne-Sophie, Jallais Michel, Aumond Martine.
↳ ANGLIERS	Girard René
↳ ARCAY	Noé Alain
↳ AULNAY	Guignard Jacky
↳ BASSES	Vivion Monique
↳ BERRIE	Fulneau Jean-Paul
↳ BERTHEGON	Cottier Bernadette
↳ BEUXES	
↳ BOURNAND	Lorain Marcel, Fradin Alain
↳ CEAUX EN LOUDUN	Villain Henri
↳ CHALAIS	Jamain Bernard
↳ CRAON	Métais Bernard
↳ CURCAY SUR DIVE	Lefebvre Bruno
↳ DERCE	
↳ GLENOUZE	
↳ GUESNES	
↳ LA CHAUSSEE	Legrand Alain
↳ LA GRIMAUDIERE (dont NOTRE DAME D'OR, VERGER SUR DIVE)	Sergent Claude
↳ LA ROCHE RIGAUT	Garault James
↳ LES TROIS MOUTIERS	Bellamy Marie-Jeanne
↳ MARTAIZE	Cussonneau Joseph
↳ MAULAY	
↳ MAZEUIL	François Patrice
↳ MESSEME	
↳ MONCONTOUR (dont MESSAIS, OUZILLY VIGNOLLES, SAINT CHARTRES)	Renaud Edouard
↳ MONTS SUR GUESNES	Picard Martine
↳ MORTON	
↳ MOUTERRE SILLY	Varenes Jacques
↳ NUEIL SOUS FAYE	
↳ POUANCAY	Chauvin Pierre
↳ POUANT	Proust Jacques
↳ PRINCAY	Mignon Frédéric
↳ RANTON	Brault Pascal
↳ RASLAY	Servain Michel
↳ ROIFFE	Verdier Bruno
↳ SAINT CLAIR	Berger Nicole
↳ SAINT JEAN DE SAUVES (dont FRONTENAY SUR DIVE)	Moreau Christian, Baulin-Lumineau Alexandra, Guitton Christian
↳ SAINT LAON	
↳ SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS	
↳ SAIRES	Dessioux Jean-Paul
↳ SAIX	
↳ SAMMARCOLLES	Archambault William
↳ TERNAY	Marteau Hugues
↳ VERRUE	Leboucher Roland
↳ VEZIERES	

Etaient également présents :

Monsieur Alain RIGAUD, conseiller communautaire suppléant d'Angliers,
Madame Isabelle PIOLET, conseillère communautaire suppléant d'Arçay,
Madame Marie-Claire THIBAUT, conseillère communautaire suppléante de Basses,
Monsieur Michel LUSSE, conseiller communautaire suppléant de Ceaux-en-Loudun,
Monsieur Louis-Marie AIRAULT, conseiller communautaire suppléant de La Grimaudière,
Monsieur Joël COMBREAU, conseiller communautaire suppléant de Saires,
Monsieur Jean MALÉCOT, conseiller communautaire suppléant de Sammarcolles,
Monsieur Alain GUITTON, maire délégué du Verger-sur-Dive,
Monsieur Dominique CHALLOT, Trésorier,

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

Nombre de pouvoirs : 5

- Jean-Pierre JAGER, conseiller communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Joël DAZAS, conseiller communautaire de Loudun,
- Pierre DUCROT, conseiller communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Françoise DUBOIS, conseillère communautaire de Loudun.
- Jacques VIVIER, conseiller communautaire de Loudun, a donné pouvoir à André KLING, conseiller communautaire de Loudun.

- Louis ZAGAROLI, conseiller communautaire de Moncontour, a donné pouvoir à Edouard RENAUD, conseiller communautaire de Moncontour,
- Christophe BRUNEAU, conseiller communautaire de Dercé, a donné pouvoir à Bernadette COTTIER, conseillère communautaire titulaire de Berthegeon.

Joël DAZAS, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil de Communauté à 19H15.

Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité comme **Secrétaire de Séance Mme Bernadette COTIER, conseillère communautaire de Berthegeon.**

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - COMMUNE DE SAIRES

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 6 MARS 2019

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Association Maison de Pays du Loudunais - Subvention 2019
- Mission Locale Nord Vienne - Subvention 2019
- Subventions 2019

2. FINANCES

- Encaissement de remboursement d'assurances
- Comptes Administratifs 2018 – vote du compte administratif, approbation du compte de gestion, affectation du résultat de l'exercice 2018
- Budgets Primitifs 2019
- Autorisation de programme et crédits de paiement pour la réhabilitation et l'extension des déchèteries de Loudun/Messemé et Les Trois-Moutiers n° 1/2019
- Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) n° 2/2016
- Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour la construction du centre aquatique intercommunal n°1/2016
- Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour la maison de santé pluridisciplinaire de Loudun n°1/2018
- Résultats de consultation – Pour information

3. ENVIRONNEMENT, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS, GEMAPI

- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine pour l'animation des fêtes NéOdyssee les 12 et 13 octobre 2019
- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de mallettes pédagogiques dans le cadre de NéOdyssee
- Versement d'une contribution financière à la Communauté de communes du Thouarsais - accord cadre de coopération inter-territoriale
- Réhabilitation de la décharge de Loudun-Messemé : plan de financement

4. ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Acquisition de deux terrains situés sur la zone des Artisans de Loudun
- Tarif de vente des terrains de la zone d'activités de Moncontour
- Tarif de vente des terrains de la zone artisanale de Trois-Moutiers
- Tarif de vente des terrains de la zone artisanale du Gateuil à Monts-sur-Guesnes
- Vente d'un terrain à la commune de Pouant

5. PERSONNEL, SDAN, AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PISCINE

- Autorisation de signer une convention de mise à disposition avec la commune de Loudun – Vincent TEXIER
 - Autorisation de signer une convention de mise à disposition avec la commune de Moncontour – Isabelle DEBOEUF
 - Autorisation de signer une convention de mise à disposition avec la commune de Moncontour – Marie-Claude BURGESS
 - Fonds de concours – commune de Saint-Jean-de-Sauves – Réalisation de travaux de câblage pour le réseau informatique de l'école René Mabileau
6. **BÂTIMENT, MAISONS DE SANTÉ, GESTION FORESTIÈRE**
- Plan de financement Maison de l'Acadie et demande de subvention ACTIV 4
7. **TOURISME, CULTURE, EAU POTABLE**
- Attribution de subventions au titre des fonds propres de la Communauté de communes du Pays Loudunais – 1^{ère} session de l'année 2019
 - Tarif des visites – Secrets de pays
 - Tarification produits boutique – Office de Tourisme du Pays Loudunais
8. **RAPPEL DES DÉCISIONS**

ORDRE DU JOUR VALIDÉ PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE LE 27 MARS 2019

- M. Jean-Paul DESSIOUX est installé en qualité de conseiller communautaire titulaire de Saires, suite au décès de M. Bernard SERVANT.
- M. Joël COMBREAU est installé en qualité de conseiller communautaire suppléant de Saires, en remplacement de M. Jean-Paul DESSIOUX devenu conseiller communautaire titulaire.

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentée par Joël DAZAS

ASSOCIATION MAISON DE PAYS DU LOUDUNAIS - SUBVENTION 2019

L'association Maison de Pays du Loudunais a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle a pour objet la promotion et la commercialisation des produits régionaux. Elle contribue à l'animation culturelle du territoire et participe à l'information touristique du Pays Loudunais. Son activité se déroule sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays Loudunais et cible les habitants du Loudunais, les touristes en séjour et de passage. Elle compte 4 salariés et près de cent partenaires.

VU la demande de soutien financier de l'association auprès de la Communauté de communes du Pays Loudunais afin de maintenir et développer son activité à hauteur de 22 500 €,

CONSIDÉRANT que l'association Maison de Pays du Loudunais de par son activité participe à la promotion du Loudunais,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président ou le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ verser à l'association « Maison de Pays du Loudunais » une subvention de 22 500 € pour l'année 2019,
- ✓ imputer cette dépense à l'article 6574 du budget principal 2019 de la Communauté de communes à l'article 6574.

MISSION LOCALE NORD VIENNE - SUBVENTION 2019

CONSIDÉRANT les missions d'intérêt général de la Mission Locale Nord Vienne, qui agit pour l'emploi des jeunes du Pays Loudunais de 16 à 25 ans et pour les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA,

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Mission Locale Nord Vienne auprès de la Communauté de communes du Pays Loudunais à hauteur de 40 000 €,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes soutient l'action de l'association dans le domaine de l'insertion économique et sociale des jeunes et des publics en difficulté,

CONSIDÉRANT que pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 €, il est nécessaire de signer une convention d'objectifs avec l'association,

VU la convention d'objectifs 2017-2019 approuvée par délibération n°2017-2-5 du conseil du 1^{er} mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président ou le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ verser une subvention de 40 000 € pour l'année 2019,
- ✓ imputer cette dépense à l'article 6574 du budget principal 2019 de la Communauté de communes à l'article 6574.

SUBVENTIONS 2019

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes :

Porteur de projet	Montant proposé
Subvention Collège Saint-Jean-de-Sauves (Piscine)	3 000,00 €
Subvention PLIO (Pôle Loudunais d'Information et d'Orientation)	4 000,00 €
Subvention Fonctionnement Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou	15 000,00 €
Subvention Poitou Charentes Animation	2 000,00 €
Subvention Centre de loisirs AGAVV Moncontour	1 200,00 €
Subvention Bibliothèque Pédagogique du Loudunais	4 500,00 €
Subvention Association Les Enfants de la Dive (garderie)	1 700,00 €
Subvention Association Maison de l'Acadie	1 000,00 €
Subvention Association FNATH	300,00 €
Subvention Collège Saint-Jean-de-Sauves	200,00 €
Subvention Association Cultur'ailes (collège Chavagnes)	700,00 €
Subvention Association DYNAMOB	5 000,00 €
TOTAL	38 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président ou le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ verser les subventions précitées aux organismes publics et aux associations et autres personnes de droit privé,
- ✓ imputer ces dépenses à l'article 65738 « Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics » et à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal 2019 de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- ✓ signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Alexandra BAULIN-LUMINEAU ne prend pas part au vote pour le vote de la subvention à l'association Maison de l'Acadie.

2 –FINANCES

Présentée par Édouard RENAUD

ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCES

La Communauté de communes du Pays Loudunais a reçu de la compagnie d'assurances GROUPAMA :

- Un chèque d'un montant de 307,22 € en remboursement d'un sinistre subi sur le véhicule immatriculé DP-620-QQ (service espaces verts).
- Un chèque d'un montant de 369,69 € en remboursement de dégradations subies sur un candélabre.
- Un chèque d'un montant de 1 109,07 € en remboursement de dégradations subies sur un candélabre.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et accepte l'encaissement de ces chèques sur le budget principal 2019 de la Communauté de communes du Pays Loudunais à l'article 7478.4.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

• ***Budget Principal – Section de Fonctionnement et Investissement :***

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Principal » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	10 441 059.12 €	4 125 250.62 €	14 566 309.74 €
Recettes	10 938 684.91 €	1 733 278.73 €	12 671 963.64 €
Résultat de l'exercice	497 625.79 €	-2 391 971.89 €	-1 894 346.10 €
Report exercice antérieur	2 360 339.46 €	137 695.61 €	2 498 035.07 €
Résultat cumulé	2 857 965.25 €	- 2 254 276,28 €	603 688.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Principal » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Principal » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 2 857 965.25 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -2 254 276.28 €
- considérant l'état des restes à réaliser qui s'élève à
 - o dépenses 2 861 071.57 €
 - o recettes 3 355 987.17 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses - 2 254 276.28 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- investissement compte 1068 recettes 1 759 360.68 €
- fonctionnement compte 002 recettes 1 098 604.57 €
- 2 857 965.25 €

• ***Budget Annexe Hors Taxe Développement Economique – Section de Fonctionnement et Investissement :***

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget annexe Hors Taxe Développement Économique » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	381 344.50 €	907 390.82 €	1 288 735.32 €
Recettes	742 623.05 €	794 182.24 €	1 536 805.29 €
Résultat de l'exercice	361 278.55 €	-113 208.58 €	248 069.97 €
Report exercice antérieur	61 130.77 €	- 195 055.96 €	- 133 925.19 €
Résultat cumulé	422 409.32 €	-308 264.54 €	114 144.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget annexe Hors Taxe Développement Économique » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget annexe Hors Taxe Développement Économique » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 422 409.32 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -308 264.54 €
- considérant l'état des restes à réaliser qui s'élève à
 - o dépenses 81 441.93 €
 - o recettes 0.00 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 dépenses -308 264.54 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - investissement compte 1068 recettes 389 706.47 €
 - fonctionnement compte 002 recettes 32 702.85 €
 - 422 409.32 €

Budget Annexe Tourisme – Section de Fonctionnement et d'Investissement :

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Tourisme » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	299 471.42 €	15 562.81 €	315 034.23 €
Recettes	307 806.08 €	3 194.60 €	319 393.85 €
Résultat de l'exercice	8 334.66 €	- 12 368.21 €	-4 033.55 €
Report exercice antérieur	102 392.89 €	8 393.17 €	110 786.06 €
Résultat cumulé	110 727.55 €	- 3 975.04 €	106 752.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte le compte administratif « Budget Tourisme » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Tourisme » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 110 727.55 €
 - o et un **excédent** d'investissement de - 3 975.04 €
- considérant l'état des restes à réaliser qui s'élève à
 - o dépenses 14 760.00 €
 - o recettes 0.00 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses - 3 975.04 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- investissement compte 1068 recettes 18 735.04 €
 - fonctionnement compte 002 recettes 91 992.51 €
- 110 727.55 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Sammarçolles – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Sammarçolles » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	49 269.85 €	40 936.52 €	90 206.37 €
Recettes	86 856.52 €	49 269.85 €	136 126.37 €
Résultat de l'exercice	37 586.67 €	8 333.33 €	45 920.00 €
Report exercice antérieur	18 572.57 €	-49 269.85 €	-30 697.28 €
Résultat cumulé	56 159.24 €	-40 936.52 €	15 222.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Sammarçolles » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Sammarçolles » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 56 159.24 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -40 936.52 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -40 936.52 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 56 159.24 €

CONSIDÉRANT que la totalité des parcelles est vendue, le Conseil de Communauté accepte de clore le budget annexe « Lotissement de Sammarçolles ».

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Prinçay – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Prinçay » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	37 057.72 €	37 057.72 €	74 115.44 €
Recettes	37 057.72 €	37 057.72 €	74 115.44 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	-8 508.52 €	-37 057.72 €	-45 566.24 €
Résultat cumulé	-8 508.52 €	-37 057.72 €	-45 566.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Prinçay » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Prinçay » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **déficit** de fonctionnement de -8 508.52 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -37 057.72 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -37 057.72 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 8 508.52 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Monts-sur-Guesnes « Le Bourg » – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget

primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Monts-sur-Guesnes Le Bourg » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	53 817.50 €	53 817.50 €	107 635.00 €
Recettes	53 817.50 €	53 817.50 €	107 635.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	12 781.64 €	-53 817.50 €	-41 035.86 €
Résultat cumulé	12 781.64 €	-53 817.50 €	-41 035.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Monts-sur-Guesnes Le Bourg » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Monts-sur-Guesnes Le Bourg » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 12 781.64 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -53 817.50 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 dépenses -53 817.50 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - fonctionnement compte 002 recettes 12 781.64 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Berthegeon – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Berthegeon » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	23 762.16 €	23 762.16 €	47 524.32 €
Recettes	23 762.16 €	23 762.16 €	47 524.32 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	127.45 €	-23 762.16 €	-23 634.71 €
Résultat cumulé	127.45 €	-23 762.16 €	-23 634.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Berthegeon » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Berthegeon » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 127.45 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -23 762.16 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -23 762.16 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 127.45 €

- *Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Moncontour – Section de Fonctionnement et d'Investissement :*

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Moncontour » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	153 963.28 €	145 629.71 €	299 592.99 €
Recettes	220 798.51 €	153 963.04 €	374 761.55 €
Résultat de l'exercice	66 835.23 €	8 333.33 €	75 168.56 €
Report exercice antérieur	2 230.73 €	-3 963.04 €	-1 732.31 €
Résultat cumulé	69 065.96 €	4 370.29 €	73 436.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Moncontour » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Moncontour » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 69 065.96 €
 - o et un **déficit** d'investissement de 4 370.29 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses 4 370.29 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 69 065.96 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Pouant – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Pouant » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	433 257.03 €	458 319.86 €	891 576.89 €
Recettes	479 610.69 €	431 362.30 €	910 972.99 €
Résultat de l'exercice	46 353.66 €	-26 957.56 €	19 396.10 €
Report exercice antérieur	29 667.34 €	-178 375.78 €	-148 708.43 €
Résultat cumulé	76 021.00 €	-205 333,34 €	-129 312.34 €

Une erreur matérielle s'est glissée à la reprise du résultat de l'exercice 2017 lors du budget prévisionnel 2018. La reprise a été faite pour un montant de 29 667.34 €. Or le résultat à reporter était de 29 667.35 € (délibération n° 2018-3-25 du 04/04/2018). Il convient donc de reprendre au budget prévisionnel 2019 la somme de 76 021.01 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Pouant » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Pouant » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 76 021.01 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -205 333,34 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -205 333,34 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 76 021.01 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de La Roche-Rigault – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de La Roche-Rigault » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	74 708.09 €	68 041.42 €	142 749.51 €
Recettes	103 517.62 €	74 708.09 €	178 225.71 €
Résultat de l'exercice	28 809.53 €	6 666.67 €	35 476.20 €
Report exercice antérieur	409.37 €	-74 708.09 €	-74 298.72 €
Résultat cumulé	29 218.90 €	-68 041.42 €	-38 822.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de La Roche-Rigault » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de La Roche-Rigault » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 29 218.90 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -68 041.42 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 dépenses -68 041.42 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - fonctionnement compte 002 recettes 29 218.90 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Ceaux-en-Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Ceaux-en-Loudun » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	39 147.16 €	39 147.16 €	78 294.32 €
Recettes	39 147.16 €	39 147.16 €	78 294.32 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	-6 986.05 €	-39 147.16 €	-46 133.21 €
Résultat cumulé	-6 986.05 €	-39 147.16 €	-46 133.21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Ceaux-en-Loudun » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Ceaux-en-Loudun » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **déficit** de fonctionnement de -6 986.05 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -39 147.16 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -39 147.16 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 dépenses -6 986.05 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	168 049.79 €	176 688.87 €	344 738.66 €
Recettes	168 049.79 €	167 559.79 €	335 609.58 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	-9 129.08 €	-9 129.08 €
Report exercice antérieur	85 013.33 €	-102 117.11 €	-17 103.78 €
Résultat cumulé	85 013.33 €	-111 246.19 €	-26 232.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 85 013.33 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -111 246.19 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -111 246.19 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 85 013.33 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Moncontour – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	144 785.28 €	152 902.52 €	297 687.80 €
Recettes	144 785.28 €	144 324.88 €	289 110.16 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	-8 577.64 €	-8 577.64 €
Report exercice antérieur	68 750.54 €	-82 835.09 €	-14 084.55 €
Résultat cumulé	68 750.54 €	-91 412.73 €	-22 662.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 68 750,54 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -91 412,73 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -91 412,73 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 68 750,54 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales Les Trois-Moutiers – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales Les Trois-Moutiers » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	789.26 €	14 704.54 €	15 493.80 €
Recettes	789.26 €	0.00 €	789.26 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 14 704.54 €	-14 704.54 €
Report exercice antérieur	119 843.74 €	-141 751.88 €	-21 908.14 €
Résultat cumulé	119 843.74 €	-156 456.42 €	-36 612.68 €

Une erreur matérielle s'est glissée à la reprise du résultat de l'exercice 2017 lors du budget prévisionnel 2018. La reprise a été faite pour un montant de -21 908.14 €. Or, le résultat à reporter était de -21 908.24 €

(délibération n° 2018-3-30 du 04/04/2018). Il convient donc de reprendre au budget prévisionnel 2019, la somme de -0.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales Les Trois-Moutiers » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement d'activités artisanales Les Trois-Moutiers » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 119 843,74 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -156 456,52 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 dépenses -156 456,52 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - fonctionnement compte 002 recettes 119 843,74 €

- *Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Pouançay – Section de Fonctionnement et d'Investissement :*

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Pouançay » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	39 658.32 €	25 930.10 €	65 588.42 €
Recettes	39 658.10 €	36 711.00 €	76 369.10 €
Résultat de l'exercice	-0.22 €	10 780.90 €	10 780.68 €
Report exercice antérieur	0.00 €	-36 711.00 €	-36 711.00 €
Résultat cumulé	-0.22 €	-25 930.10 €	-25 930.32 €

Une erreur matérielle s'est glissée dans le résultat de l'exercice 2017 lors du budget prévisionnel 2018. La reprise a été faite pour un montant de 0 €. Or, le résultat à reporter était de 0.24 € (délibération n° 2018-3-31 du 04/04/2018). Il convient donc de reprendre au budget prévisionnel 2019, la somme de 0.24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Pouançay » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement d'activités artisanales de Pouançay » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 0.02 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -25 930.10 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -25 930.10 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 0,02 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités industrielles de Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités industrielles de Loudun » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	452 784.18 €	452 784.18 €	905 568.36 €
Recettes	452 784.18 €	457 300.00 €	910 084.18 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	4 515.82 €	4 515.82 €
Report exercice antérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	0.00 €	4 515.82 €	4 515.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités industrielles de Loudun » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement d'activités industrielles de Loudun » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 0.00 €
 - o et un **excédent** d'investissement de 4 515.82 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 recettes 4 515.82 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 0.00 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Joël Dazas, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Loudun » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	47 215.82 €	47 215.82 €	94 431.64 €
Recettes	47 215.82 €	47 700.00 €	94 915.82 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	484.18 €	484.18 €
Report exercice antérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	0.00 €	484.18 €	484.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Loudun » 2018.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement d'activités artisanales de Loudun » 2018, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2018,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 0.00 €
 - o et un **excédent** d'investissement de 484.18 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 recettes 484.18 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - fonctionnement compte 002 recettes 0.00 €

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Présentée par Joël DAZAS

• **Budget Principal – Section de Fonctionnement et Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget Principal » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

- ✓ en section de fonctionnement à 11 700 000.00 €
- ✓ en section d'investissement à 15 374 500.00 €
(y compris les restes à réaliser)

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget Principal » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

Madame Alexandra BAULIN-LUMINEAU ne prend pas part au vote pour cette délibération.

• **Budget Annexe Hors Taxe Développement Economique – Section de Fonctionnement et Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Développement Économique » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓ <u>en section de fonctionnement</u> à	639 000.00 €
✓ <u>en section d'investissement</u> à (y compris les restes à réaliser)	879 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Développement Économique » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Tourisme – Section de Fonctionnement et Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Tourisme » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓ <u>en section de fonctionnement</u> à	440 000.00 €
✓ <u>en section d'investissement</u> à	43 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Tourisme » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Prinçay – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Prinçay » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓ <u>en section de fonctionnement</u> à	83 566.24 €
✓ <u>en section d'investissement</u> à	75 057.72 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Prinçay » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Monts-sur-Guesnes « Le bourg » – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Monts-sur-Guesnes Le Bourg » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	119 166.44 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	107 817.50 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Monts-sur-Guesnes Le bourg » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Berthegeon – Section de Fonctionnement et d'Investissement :***

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Berthegeon » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	47 953.45 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	47 762.16 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Berthegeon » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Moncontour – Section de Fonctionnement et d'Investissement :***

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Moncontour » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	300 729.71 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	305 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Moncontour » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Pouant – Section de Fonctionnement et d'Investissement :***

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Pouant » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	444 200.00 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	440 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Pouant » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de La Roche-Rigault – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de La Roche-Rigault » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	88 141.42 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	88 041.42 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de La Roche-Rigault » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Ceaux-en-Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Ceaux-en-Loudun » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	86 133.21 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	79 147.16 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Ceaux-en-Loudun » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	202 100.00 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	200 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Moncontour – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	287 300.00 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	286 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales des Trois-Moutiers – Section de Fonctionnement et d'Investissement :***

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement d'activités artisanales des Trois-Moutiers » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	452 156.52 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	432 456.52 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement d'activités artisanales des Trois-Moutiers » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement zone d'activités industrielles de Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :***

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement zone d'activités industrielles de Loudun » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	320 100.00 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	304 515.82 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement zone d'activités industrielles de Loudun » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement zone d'activités artisanales de Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :***

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement zone d'activités artisanales de Loudun » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	211 100.00 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	166 484.18 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement zone d'activités artisanales de Loudun » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement zone d'activités artisanales de Pouançay – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer, au vu du programme d'investissement 2019 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2019, pour :

⇒ adopter le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement zone d'activités artisanales de Pouançay » de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour 2019, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	144 811.00 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	131 711.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement zone d'activités artisanales de Pouançay » de la Communauté de communes du Pays Loudunais est adopté à l'unanimité pour l'année 2019.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DES DÉCHÈTERIES DE LOUDUN-MESSEMÉ ET LES TROIS-MOUTIERS N° 1/2019

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation et d'extension des deux déchèteries de Loudun-Messemé et Les Trois-Moutiers,

VU la décision n° 2924 du 22 novembre 2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de deux déchèteries à la SAS SAFEGE de Tours,

VU la délibération n°2018-7-36 du 4 décembre 2018 validant le plan de financement de cette opération,

Il est proposé d'ouvrir à compter de l'exercice budgétaire 2019, une autorisation de programme et de crédits de paiement en section d'investissement à l'article 2138 – Opération n° 819199 : « déchets ménagers » au budget principal de la Communauté de Communes du Pays Loudunais :

N° A.E.	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de Paiement	
		Montant TTC	2019	2020
1 / 2019	Réhabilitation et extension de deux déchèteries (Loudun/Messemé et Les Trois-Moutiers)	2 436 000 € dont 46 299 € déjà réglés hors AP/CP	1 920 000 €	469 701 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'ouvrir cette autorisation de programme, liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiements tels qu'indiqués ci-dessus.

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDTAN) N° 2/2016

VU la délibération n° 2015-7-5 du 17 décembre 2015 autorisant à signer la convention de financement des opérations programmées dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique entre le Conseil Départemental de la Vienne et la Communauté de communes du Pays Loudunais,

VU les délibérations n° 2016-2-6 du 16 mars 2016 et n° 2017-4-25 du 10 mai 2017 concernant l'autorisation de programme n° 2/2016 et les crédits de paiement pour le SDTAN,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de la participation de la Communauté de Communes au financement de l'opération s'élève à 1 150 000 € TTC,

VU la délibération n° 2017-7-15 du 26 octobre 2017, portant le montant de la convention de financement à 1 044 746 € TTC,

VU la délibération n° 2018-1-24 du 17 janvier 2018, autorisant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à la réalisation de deux opérations de montée en débit, sur le territoire des communes de La Chaussée et de La Roche-Rigault pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Loudunais,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de ces deux opérations de montée en débit s'élève à 267 000 € TTC,

VU la délibération n° 2018-6-25 du 26 septembre 2018 validant la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2/2016,

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement en section d'investissement du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, inscrit au chapitre 204 « Subventions d'Équipements versées »,

Il est proposé de modifier cette autorisation de programme et crédits de paiement comme suit :

N° A.P.	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de Paiement			
		Montant TTC	Crédits antérieurs Réalisation au 31/12/18	2019	2020	2021
2 / 2016	Participation au SDTAN	1 311 746 €	369 905 €	150 000 €	395 000 €	396 841 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de modifier cette autorisation de programme et crédits de paiement, tels qu'indiqués ci-dessus.

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL N° 1/2016

VU la délibération n° 2014-5-20 du 1^{er} juillet 2014 portant validation de l'implantation du futur centre aquatique intercommunal dans la ville de Loudun et du dimensionnement de celui-ci,

VU la délibération n° 2015-7-55 du 17 décembre 2015 portant adoption du préprogramme du futur centre aquatique intercommunal,

VU la délibération n° 2016-3-2 du 27 avril 2016 portant adoption du programme du futur centre aquatique intercommunal,

VU les délibérations n° 2016-2-5 du 16/03/2016 et n° 2017-4-24 du 10/05/2017 concernant l'autorisation de programme n° 1/2016 et les crédits de paiement pour la construction du centre aquatique intercommunal,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de l'opération de construction du centre aquatique intercommunal s'élève à 8 500 000 € HT soit 10 200 000 € TTC,

VU la délibération n° 2018-5-17 validant le plan de financement à hauteur de 9 126 700 € HT soit 10 952 040 € TTC,

CONSIDÉRANT la validation du planning des travaux et les ordres de service de commencement de l'opération en date du 18 juin 2018,

VU la délibération n°2018-6-24 validant la première modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°1/2016,

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement en section d'investissement du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Loudunais de l'opération n° 413199 « Centre Aquatique intercommunal » comme suit :

N° A.P.	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
		Montant TTC	CP antérieurs réalisations au 31/12/2018	2019	2020
1 / 2016	Construction Centre Aquatique	10 952 040 €	1 955 812 €	7 900 000 €	1 096 228 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de modifier cette autorisation de programme et crédits de paiement, tels qu'indiqués ci-dessus.

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE LOUDUN N° 1/2018

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une maison de santé pluridisciplinaire dans la ville de Loudun répondant aux objectifs suivants :

- Maintenir des professionnels déjà installés ;
- Installer de nouveaux professionnels ;
- Garantir un accès aux soins pour la population ;
- Assurer une offre de soin coordonnée à l'échelle du territoire ;
- Renforcer l'attractivité du territoire.

VU la décision n°2716 qui précise les termes de la convention passée avec le groupement HEMIS AMO /CRP Consulting avec l'objectif de mener une étude de définition et de faisabilité d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Loudun,

VU la délibération n° 2017-3-2 du 22 mars 2017 et les délibérations n° 2017-4-3, 2017-4-4, 2017-4-5, 2017-4-6, 2017-4-7 du 10 mai 2017 et n° 2017-5-16 du 05 juillet 2017 validant le plan de financement de la maison de santé pluridisciplinaire de Loudun,

VU la délibération n° 2018-4-24 du 31 mai 2018, fixant le montant de l'acquisition du cabinet médical situé 2 rue des Meures à Loudun,

VU la délibération n° 2018-6-26 du 26 septembre 2018 concernant l'autorisation de programme n°1/2018 et les crédits de paiement pour l'opération : « Maison de Santé de Loudun »,

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement en section d'investissement du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais de l'opération 511019 « Maison de santé de Loudun » comme suit :

N° A.E.	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
		Montant TTC	Réalisé au 31/12/2018	2019	2020
1 / 2018	Maison de Santé Loudun	1 580 774 €	520 159 €	550 000 €	510 615 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de modifier cette autorisation de programme, telle qu'indiquée ci-dessus.

RÉSULTATS DE CONSULTATIONS – POUR INFORMATION

Intitulé du marché	Entreprise retenue
Collecte et traitement des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) issus de la déchèterie de Loudun-Messemeé	SARL PROTEC 37800 NOUÂTRE Estimation pour une année entière : 16 252 €
Fourniture et distributions de carburants pour l'année 2019	LOUDUNDIS 86200 LOUDUN
Maintenance et entretien des équipements de climatisation, chauffage, ventilation des bâtiments intercommunaux	SPIE Facilities 86440 MIGNÉ-AUXANCES
Besoins en impressions & billetterie pour l'année 2019 LOT 1 : fourniture et livraison d'impressions (journal, livrets, cartes...)	MEGATOP 86530 NAINTRÉ
Besoins en impressions & billetterie pour l'année 2019 LOT 2 : fourniture et livraison d'impressions (flyers et dépliants)	L'IMPRESSION CRÉATIVE 79303 BRESSUIRE
Besoins en impressions & billetterie pour l'année 2019 LOT 3 : Fourniture et livraison de billetteries	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du programme et choix du maître d'œuvre pour l'opération « maison de santé de Loudun »	SAS A2MO 37500 CHINON Montant retenu : 18 850 € HT

3 – ENVIRONNEMENT, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS, GEMAPI

Présentée par *Bruno LEFEBVRE*

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'ANIMATION DES FÊTES NÉODYSSÉE LES 12 ET 13 OCTOBRE 2019

Dans le cadre de la Fête de la Science, manifestation nationale, la Communauté de communes du Pays Loudunais, la ville de Loudun et la commune des Trois-Moutiers organisent les festivités NéOdysée les 12 et 13 octobre 2019 à l'étang des Trois-Moutiers (86120). Les associations locales (Foyer des Jeunes, Moulin dans les tours, ACCA, association des parents d'élèves, association patrimoine tourisme, club de la Barouze, le Tennis, le Comité des fêtes, la Chorale et l'Amicale des pompiers) sont associées au programme et à l'organisation de ces festivités. Toutes les recettes générées lors du week-end reviendront à ces associations partenaires.

CONSIDÉRANT que cette manifestation est proposée en lien avec le Projet Collectif de Recherche mené depuis 2016 par les archéologues regroupés autour de Vincent ARD et qui prend pour cadre les dolmens du nord Vienne et du nord Deux-Sèvres ainsi que les sites d'habitat associés. L'une des finalités du projet est de protéger et mettre en valeur les monuments mégalithiques de la région, éléments importants du patrimoine qui peut servir de levier au développement (la commune des Trois-Moutiers compte 5 sites néolithiques à elle seule).

CONSIDÉRANT que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine est partenaire de cette manifestation,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Fêtes NéOdysée 2019	20 000,00 €	État (DRAC)	5 000,00 €
		Département de la Vienne	2 500,00 €
		Communauté de communes du Pays Loudunais	10 000,00 €
		Commune de Loudun	1 500,00 €
		Espace Mendès France	1 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel,
- ✓ autorise le Président ou le Vice-Président ayant délégation, à solliciter la subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA RÉALISATION DE MALLETTES PÉDAGOGIQUES DANS LE CADRE DE NÉODYSSÉE

Les trois territoires néolithiques - Communautés de communes du Thouarsais, Cœur de Charente et Pays Loudunais - engagés dans un Projet Collectif de Recherche piloté par Vincent ARD (CNRS Toulouse) sur le thème des mégalithes et de l'habitat néolithique ont entrepris une démarche inédite de coopération inter-territoriale. Pour accompagner au plus près les recherches scientifiques, les porter au cœur des territoires et faire de la culture néolithique un levier de développement, ils ont imaginé créer des outils communs de médiation afin que les médiateurs de chaque collectivité puissent intégrer ces thématiques néolithiques dans les animations scolaires et grand public.

CONSIDÉRANT que les outils actuels existants sont obsolètes et non adaptés, les trois territoires partenaires ont souhaité concevoir un outil de médiation efficace et attrayant : un combiné de mallettes pédagogiques qui s'articulerait autour d'un volet généraliste et universel mais qui contiendrait également une déclinaison détaillée de divers thèmes comme la construction mégalithique, l'outillage, la vie au néolithique... La création de cet outil pédagogique est réalisée sous la bannière NéOdyssee. Chaque mallette comportera trois modules dont une frise chronologique à reconstituer, une maquette de dolmen et des outils en silex emmanchés et autres authentiques. Des supports multimédias complèteront ce dispositif inédit et original.

CONSIDÉRANT que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien à hauteur de 50% à cette réalisation,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays Loudunais a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Chaque territoire néolithique est associé au financement une fois déduite la subvention sollicitée auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine site de Poitiers,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Réalisation de 3 mallettes pédagogiques	12 454,00 €	État (DRAC)	6 227,00 €
		Communauté de communes du Pays Loudunais	2 076,00 €
		Communauté de communes du Thouarsais	2 075,50 €
		Communauté de communes Cœur de Charente	2 075,50 €
TOTAL	12 454,00 €	TOTAL	12 454,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel,
- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-président ayant délégation, à solliciter la subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS - ACCORD CADRE DE COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE

CONSIDÉRANT qu'à travers l'action NéOdyssee, la Communauté de communes du Pays Loudunais poursuit son travail de valorisation du patrimoine néolithique et mégalithique dans le cadre d'une coopération inter-territoriale

avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois, les Communautés de communes Val de Charente, Cœur de Charente, Thouarsais, Pays Loudunais et les communes de Saint-Amant-de-Boixe, Loudun, Thouars,

VU la délibération n°2017-3-36 du Conseil de communauté du Pays Loudunais du 22 mars 2017 autorisant la signature de l'accord cadre,

CONSIDÉRANT l'organisation conjointe de la restitution des principaux résultats du Projet Collectif de Recherche « Monumentalismes et territoires au néolithique entre Loire et Charente » les 13 et 14 octobre 2018 à Oiron (79),

VU la délibération de la Communauté de communes du Thouarsais du 22 janvier 2019 présentant le plan de financement de cet événement à hauteur de 6 820,34 € et faisant apparaître la participation financière respective des quatre partenaires concernés,

VU la participation financière de la Communauté de communes du Pays Loudunais arrêtée à la somme de 2 020,17€,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- ✓ le versement de cette participation financière d'un montant de 2 020,17 € à la Communauté de communes du Thouarsais,
- ✓ le Président ou en cas d'empêchement le Vice-président ayant délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE DE LOUDUN-MESSEMÉ : PLAN DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales sont actrices dans le processus de transition énergétique visant à augmenter significativement la part d'énergies renouvelables dans la production totale. L'électricité d'origine photovoltaïque constitue une réponse à cet objectif.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancienne décharge de Loudun-Messemé, la Communauté de communes du Pays Loudunais souhaite donner une nouvelle utilité au site, en installant une centrale photovoltaïque en partenariat avec SERGIES,

CONSIDÉRANT que ce projet présente un intérêt car :

- ✓ les terrains concernés ont peu de valeur écologique ou agronomique,
- ✓ la production d'électricité en circuit court apporte des bénéfices pour la collectivité sur le plan économique et social (revenus fiscaux, activités économiques et sensibilisation des habitants).

CONSIDÉRANT qu'une étude réalisée en 2013 par SERGIES a montré le potentiel du site respectant des deux critères essentiels suivants :

- ✓ la surface au sol disponible est suffisante pour créer une installation d'une puissance de 3.5Mw soit un équivalent consommation de 2 100 habitants,
- ✓ La proximité des réseaux électriques.

VU la délibération n°2015-7-26 autorisant le président de la Communauté de communes à signer la convention d'occupation temporaire avec SERGIES pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Loudun-Messemé,

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels signée en 2015 avec SERGIES précisant que :

- ✓ L'occupant installera une centrale photovoltaïque et en assurera la maintenance et l'exploitation en revendant l'électricité. Il sera responsable de l'exploitation et du fonctionnement de l'équipement. La convention sera conclue pour une durée de 30 ans à compter de la date de mise en service des installations.
- ✓ La redevance de réservation et d'occupation est fixée à 500 € / Ha. d'emprise du projet par an avec une formule de révision annuelle.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel TTC suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de réhabilitation	160 000,00 €	Département de la Vienne	50 000,00 €
		SERGIES	55 000,00 €
		Communauté de communes du Pays Loudunais	55 000,00 €
TOTAL	160 000,00 €	TOTAL	160 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou le Vice-Président ayant délégation à :

- ✓ approuver le plan de financement ci-dessus,
- ✓ signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT LOCAL

Présentée par Marie-Jeanne BELLAMY

ACQUISITION DE DEUX TERRAINS SUR LA ZONE DES ARTISANS DE LOUDUN

CONSIDÉRANT le chemin rural n°7 situé sur la zone des artisans sud de Loudun, propriété de la commune de Loudun,

CONSIDÉRANT que pour permettre la commercialisation des parcelles situées en bordure de ce chemin, la commune de Loudun a procédé au déclassement d'une partie de ce chemin qui se compose désormais des parcelles YP 131 de 614 m², YP 132 de 104 m², YA (en cours de numérotation) de 377 m² et YA (en cours de numérotation) de 12 m²,

CONSIDÉRANT que suite à l'application de la Loi NOTRe, la Communauté de communes du Pays Loudunais, exerçant la compétence Développement économique, doit acquérir ces terrains,

CONSIDÉRANT que la commune de Loudun propose de vendre ces terrains au prix de 1.50 euros/m² soit un prix total de 1 665 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition desdits terrains auprès de la commune de Loudun pour un montant total de 1 665 euros HT,
- ✓ autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE MONCONTOUR

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est propriétaire de la zone d'activités situé lieu-dit « Champs Bridards » sur la commune de Moncontour,

VU la délibération n°2015-7-41 du 17 décembre 2015 fixant le prix des terrains de la zone d'activités artisanales de Moncontour à 5.50 euros HT/m²,

CONSIDÉRANT que pour développer l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil des entreprises dans les meilleures conditions, la Communauté de communes souhaite proposer des terrains à des prix attractifs. Il convient de définir des tarifs harmonisés afin de ne pas créer de concurrence entre les zones d'activités économiques communautaires et ainsi fixer le prix de 5 € HT / m² pour toutes les zones d'activités communautaires,

VU l'avis des Domaines rendu le 26 février 2019,

CONSIDÉRANT que la surface totale restant à commercialiser est de 16 674 m² comprenant 6 parcelles (ZI 194 de 3 808 m² ; ZI 195 de 2 212 m² ; ZI 196 de 2 227 m² ; ZI 197 de 2 449 m² ; ZI 198 de 2 059 m² et ZI 199 de 3 919 m²),

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre comme tarif de référence, le tarif pratiqué sur les zones d'activités de Loudun soit 5.00 euros HT/m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ décide à l'unanimité de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités de Moncontour à 5.00 euros HT/m²,
- ✓ autorise le Président, ou le Vice-Président ayant délégation, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

TARIF DE VENTE DES TERRAINS DE LA ZONE ARTISANALE DE TROIS-MOUTIERS

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est propriétaire de la zone d'activités situé lieu-dit « Brandouin » sur la commune des Trois-Moutiers,

VU la délibération n°2015-6- 3 du 16 septembre 2015 fixant le prix des terrains sur la zone d'activités artisanales des Trois-Moutiers à 9.50 euros HT/m²,

CONSIDÉRANT que pour développer l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil des entreprises dans les meilleures conditions, la Communauté de communes souhaite proposer des terrains à des prix attractifs. Il convient de définir des tarifs harmonisés afin de ne pas créer de concurrence entre les zones d'activités économiques communautaires et ainsi fixer le prix de 5 € HT / m² pour toutes les zones d'activités communautaires,

VU l'avis des Domaines rendu le 26 février 2019,

CONSIDÉRANT que la surface totale restant à commercialiser est de 17 899 m² comprenant 10 parcelles (XE 165 de 1 514 m², XE 166 de 1 490 m², XE 167 de 1 840 m², XE 168 de 2 020 m², XE 169 de 4 261 m², XE 171 de 1 531 m², XE 172 de 1 012 m² ; XE 173 de 1 687 m² ; XE 174 de 1 610 m² et XE 175 de 934 m²),

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ décide à l'unanimité de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités des Trois-Moutiers à 5.00 euros HT/m²,
- ✓ autorise le Président, ou le Vice-Président ayant délégation, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

TARIF DE VENTE DES TERRAINS DE LA ZONE ARTISANALE DU GATEUIL À MONTS-SUR-GUESNES

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est propriétaire de la zone d'activités situé lieu-dit « Le Gateuil » sur la commune de Monts-sur-Guesnes,

VU la délibération n°2015-7-40 du 17 décembre 2015 fixant le prix des terrains de la zone d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes à 13.08 euros HT/m²,

CONSIDÉRANT que pour développer l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil des entreprises dans les meilleures conditions, la communauté de communes souhaite proposer des terrains à des prix attractifs. Il convient de définir des tarifs harmonisés afin de ne pas créer de concurrence entre les zones d'activités économiques communautaires et ainsi fixer le prix de 5 € HT / m² pour toutes les zones d'activités communautaires,

VU l'avis des Domaines rendu le 26 février 2019,

CONSIDÉRANT que la surface totale restant à commercialiser est de 7 500 m² comprenant 3 parcelles (AI 295 de 3 943 m², AI 283 de 3 057 m² et AI 282 de 500 m²),

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre comme tarif de référence, le tarif pratiqué sur les zones d'activités de Loudun soit 5.00 euros HT/m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ décide à l'unanimité de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités de Monts-sur-Guesnes à 5.00 euros HT/m²,
- ✓ autorise le Président ou le Vice-Président ayant délégation, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VENTE D'UN TERRAIN À LA COMMUNE DE POUANT

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est propriétaire d'un terrain cadastré AM 120 d'une superficie de 3 575 m² sur la commune de Pouant,

CONSIDÉRANT que la salle polyvalente de la commune de Pouant est en partie construite sur ce terrain,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de Pouant d'acquiescer le terrain AM 120 afin de régulariser la situation,

VU l'avis des Domaines rendu le 28 janvier 2019,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a fixé le montant de la vente à l'euro symbolique, les frais d'acte restant à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ décide à l'unanimité de céder à la commune de Pouant, le terrain cadastré AM 120 de 3 575 m² pour l'euro symbolique,
- ✓ décide de laisser les frais d'acte à la charge de la commune de Pouant,
- ✓ autorise le Président ou le Vice-Président ayant délégation, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5 - PERSONNEL, SDAN, AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PISCINE

Présentée par André KLING

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE LOUDUN – VINCENT TEXIER

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDÉRANT l'accord de l'agent mis à disposition,

Il est proposé de passer une convention pour la mise à disposition, auprès de la commune de Loudun, de Monsieur Vincent Texier, chargé de mission développement économique à la Communauté de communes du Pays Loudunais, à raison de 14/35^{ème} pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président à signer ladite convention.

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE MONCONTOUR – ISABELLE DEBOEUF

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDÉRANT l'accord de l'agent mis à disposition,

Il est proposé de passer une convention pour la mise à disposition, auprès de la Communauté de communes, de Madame Isabelle Deboeuf, agent de la commune de Moncontour, sur la base d'un état des heures réellement effectuées, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président à signer ladite convention.

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE MONCONTOUR – MARIE-CLAUDE BURGESS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDÉRANT l'accord de l'agent mis à disposition,

Il est proposé de passer une convention pour la mise à disposition, auprès de la Commune de Moncontour, de Madame Marie-Claude Burgess, agent de la Communauté de communes du Pays Loudunais, sur la base d'un état des heures réellement effectuées, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président à signer ladite convention.

FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES - RÉALISATION DE TRAVAUX DE CÂBLAGE POUR LE RÉSEAU INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE RENÉ MABILEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V, précisant :

« V. – Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et

des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Jean-de-Sauves doit réaliser des travaux de câblage pour le réseau informatique de l'école René Mabileau,

CONSIDÉRANT que ces travaux concernent également les classes de maternelles pour lesquelles la Communauté de communes assure la prise en charge des coûts d'investissements liés aux réseaux et aux acquisitions de matériels informatiques,

CONSIDÉRANT que le montant des travaux s'élève à la somme de 17 961,00 € TTC,

VU la délibération n°10 du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Sauves en date du 7 mars 2019 sollicitant un fonds de concours pour les travaux ci-dessus,

VU l'inscription budgétaire au budget primitif 2019, à l'article 2041412 du chapitre 204 « Subventions d'équipements versées » en dépenses de la section d'investissement du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais,

Il est proposé le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Jean-de-Sauves,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ décide à l'unanimité (trois abstentions) de verser à la commune de Saint-Jean-de-Sauves, un fonds de concours de 5 000 € pour les travaux de câblage du réseau informatique de l'école René Mabileau, la commune de Saint-Jean-de-Sauves ayant délibéré dans les mêmes termes, règle du fonds de concours,
- ✓ décide d'effectuer le mandatement de cette dépense au chapitre 204 de la section d'investissement du budget principal 2019 de la Communauté de communes,
- ✓ autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

6 - BÂTIMENT, MAISONS DE SANTÉ, GESTION FORESTIÈRE

Présentée par Christian MOREAU

PLAN DE FINANCEMENT MAISON DE L'ACADIE ET DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 4

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins de l'association, moderniser le lieu et faciliter le parcours de visite, la Communauté de communes du Pays Loudunais, propriétaire de la Maison de l'Acadie située sur la commune de La Chaussée, a décidé, en collaboration avec la municipalité de La Chaussée et l'association Maison de l'Acadie de lancer des travaux de réaménagement,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental de la Vienne dispose d'un dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne par lequel il apporte un soutien financier aux travaux en faveur de la restauration du patrimoine (ACTIV 4),

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de réhabilitation	120 000,00 €	Département de la Vienne – ACTIV 4	30 000,00 €
		Communauté de communes du Pays Loudunais	90 000,00 €
TOTAL	120 000,00 €	TOTAL	120 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ✓ décide à l'unanimité (une abstention) d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-président ayant délégation, à solliciter la subvention auprès du Département de la Vienne au titre de ACTIV 4 et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7 - TOURISME, CULTURE, EAU POTABLE

Présentée par Édouard RENAUD

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS – 1^{ÈRE} SESSION DE L'ANNÉE 2019

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes :

Date et lieu	Porteur de projet	Objet de la demande	Montant proposé
Loudun	Instrumentarium Loudunais	Récital	800 €
03/02/2019 à Loudun	Association La Première chance	Spectacle Opérette	900 €
Pays Loudunais	Compagnie BLAST	Lectures d'hiver	5 400 €
25 au 29 mars 2019	Lycée Guy Chauvet	14e Rencontres cinématographiques	2 500 €
14 et 18 octobre 2019 : Monts-sur-Guesnes et Québec	Association LAETA	Projet de création interculturel (création et diffusion) avec le festival Mémoire et racines au Québec	2 000 €
14 et 18 octobre 2019 : Monts-sur-Guesnes et Québec	Association LAETA	Festival les cousins d'Amérique	2 000 €
Mouterre-Silly 2019	Association Culture et Patrimoine Mouterre-Silly	Spectacles saison culturelle 2019	1 200 €
Loudun et Bournand du 27 au 30/06/2019	Fondation ANAKO	5ème édition "Festival Anako du Film Ethnographique"	3 000 €
Juin et Juillet 2019 – Maulay	Association la Buissonnière	Concours complet d'équitation à Maulay	1 000 €
19/01 – 19/03 – 25/05 – 29/09 Ranton	Association Les Ajassons	Demande de subvention pour 2 spectacles à la Grange de Ranton (4 programmés)	400 €
14/04 – 15/06 Ranton	Association BOUTABOU	Fête du pain et Fête de la musique	1 000 €
20 et 21/07 Loudun	Association Cultivons le livre	8e édition " En ces lieux ... des livres"	1 000 €
Loudun	Mairie de Loudun	Spectacles saison culturelle 2019	3 000 €
Loudun	Mairie de Loudun	Expositions musée Charbonneau-Lassay	3 900 €
Collégiale Loudun	Mairie de Loudun	Expositions Espace Sainte-Croix	4 300 €
Loudun	Théâtre Reine Blanche	Café-théâtre saison 2019 : 7 spectacles de théâtre	1 500 €
02/08/19 Monts-sur-Guesnes	Comité des Fêtes de Monts-sur-Guesnes	Concert folklorique dans le cadre du festival Confolens	1 000 €
			34 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ verser les subventions précitées aux communes membres, aux associations et autres personnes de droit privé,

- ✓ imputer ces dépenses à l'article 657341 « Subventions aux communes membres du groupement », à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal 2019 de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- ✓ signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TARIF DES VISITES - SECRETS DE PAYS

VU la délibération n° 2018-7-43 du 4 décembre 2018 fixant les tarifs des visites des Secrets de Pays proposés par l'Office de tourisme du Pays Loudunais,

CONSIDÉRANT qu'un tarif spécial doit être créé pour les visites thématiques faisant intervenir un prestataire,

VU la proposition de tarifs ci-dessous,

Catégorie	Type de visite	Individuel adulte	Individuel enfant -12 ans
Secrets de Pays	Visite thématique	3,00 €	Gratuit
Secrets de Pays	Atelier	3,50 €	Gratuit
Secrets de Pays	Visite thématique avec prestataire	10 €	Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation à appliquer ces tarifs et signer toute pièce relative à ce dossier.

TARIFICATION PRODUITS BOUTIQUE – OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS

VU la délibération n°2017-1-17 du 18 janvier 2017 fixant les tarifs des produits qui sont proposés à la vente à la boutique de l'office de tourisme du Pays Loudunais,

VU la délibération n°2018-2-24 du 21 mars 2018 mettant à jour la liste des produits en vente,

VU la délibération n°2018-4-26 du 30 mai 2018 mettant à jour la liste des produits en vente,

CONSIDÉRANT que suite à des ruptures de stock de certains articles ou à l'achat de nouveaux articles, il convient de modifier la liste des produits en vente,

Il est proposé au Conseil de Communauté de mettre à jour la liste des produits en vente par l'office de tourisme du pays Loudunais à compter du 3 avril 2019 avec les tarifs suivants :

Article boutique	Prix de vente
Les Escapades du Goût	25,00 €
Les Pierres à construire	5,00 €
Rues de Loudun	20,00 €
Les sœurs dominicaines	25,00 €
75 ans Edwin Bezzina	19,00 €
Livrets (Échevinage, Ste-Croix, TC, Martray...)	5,00 €
Poitiers et la Vienne	15,00 €

Pays Loudunais	38,00 €
Art et Culture Tome 1	12,00 €
Loudun avant la guerre	29,90 €
Loudun pendant la guerre	29,90 €
Magazine Vieilles Maisons Françaises	9,90 €
La noix et le noyer	12,00 €
CD Donat Lacroix	15,00 €
DVD "Les vents de la liberté" (spectacle)	21,00 €
DVD "Les mémoires de la tour carrée"	10,00 €

DVD "Échevinage Loudun" 8	10,00 €
Autres magnets (vu porte du Martray)	4,50 €
Buste Renaudot (Moyen)	32,00 €
Buste Renaudot (petit)	15,00 €
Dés à coudre Loudun	3,50 €
Fac-similé de la Gazette	5,35 €
Mug Porte du Martray	5,20 €
Mug "i"	6,90 €
Porte-clés Porte du Martray	4,50 €
Tour Carrée	2,00 €
Bloc directoire jaune Loudun	3,90 €
Anjou, Poitou, Touraine 1699	10,00 €
Sacs noir ou vert	4,90 €
Art et culture Tome 2	25,00 €
Dessins de Charbonneau	25,00 €
Bulletins Société Historique	25,00 €
Affaires criminelles	10,00 €
Médecins des rois	13,90 €
Je découvre le Loudunais	4,90 €
Livret Maison de l'Acadie	8,00 €
Porte-clés Baudet	4,50 €
Magnets Baudet	4,50 €
Carte postale + enveloppe	0,50 €
Coloriages du Poitou	3,90 €
Peurs et croyances	9,90 €
Histoires racontées	20,00 €
Une protestante...	20,00 €
Jeu de 7 familles Moyen-Age	6,90 €
Poitou mystérieux	9,90 €
Les templiers	9,90 €
Calendrier 2019	9,90 €
La Bataille de Moncontour	8,00 €

* : nouveau tarif

Carte postale artistes locaux	2,00 €
Bulletin historique (photo forteresse Loudun)	23,00 €
Porte clé Monts-sur-Guesnes	4,50 €
Magnet Monts-sur-Guesnes	4,50 €
Porte clé Loudun et ses terroirs	3,00 €
Magnet Loudun	3,00 €
Tasse Loudun et ses terroirs	7,00 €
Presse papier porte du Martray	8,50 €
Calendrier 2019	9,90 €
Je découvre ma région	4,95 €
Je découvre l'art roman	4,90 €
Je découvre cuisine poitevine	4,90 €
Aliénor	4,90 €
Tu seras reine ma fille	20,00 €
Possédées de Loudun	20,00 €
Je découvre la Vienne	4,90 €
365 jours en Poitou-Charentes	8,00 €
Peluchon et ses amis de la ferme	3,90 €
Cuisine des Charentes	5,00 €
De ténébreuses affaires dans le Loudunais - Saint-Clair - juillet 1943	13,00 €
Les Comtes du Poitou *	9,90 €
Guilleri *	20,00 €
Le fait acadien *	4,95 €
Scènes de justice en Vienne *	25,00 €
Jeu 7 familles Poitou *	6,90 €
Femmes d'autrefois en Nouvelle Aquitaine *	22,00 €
Coloriages les princesses *	3,90 €
L'apéro jeu poitevin *	6,90 €
Mes Contes en pays Loudunais *	4,95 €
Le testament secret de Théophraste *	20,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président ou le Vice-Président ayant délégation à appliquer les tarifs et signer toute pièce relative à ce dossier.

8 - RAPPEL DES DÉCISIONS

Le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation de celle-ci :

DATE	OBJET
25/02/2019	Avenant n°1 au bail professionnel avec Madame Myriam DOUTEAU concernant la location d'un cabinet au sein de la Maison médicale de Monts-sur-Guesnes.
01/03/2019	Modification en cours de marché / avenant n° 1 (marché n°29/2017) – maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de deux déchèteries.
05/03/2019	Avenant n°1 au bail commercial précaire signé entre la Communauté de communes du Pays Loudunais et

	P'association LE SILO.
13/03/2019	Contrat de maintenance horaire avec la société Marcireau pour les matériels informatiques et logiciels (hors applications métiers) de la Communauté de communes du Pays Loudunais.
15/03/2019	Bail commercial passé entre Monsieur Jérôme GAUDRÉE et la Communauté de communes du Pays Loudunais – location d'un bâtiment artisanale situé sur la zone artisanale des Noireaux – La Motte Bourbon à Pouançay
15/03/2019	Bail commercial passé entre Monsieur Anthony COTTET et la Communauté de communes du Pays Loudunais – location d'un bâtiment artisanal situé sur la zone artisanale de Monts-sur-Guesnes.
21/03/2019	Fourniture, livraison et installation de matériels informatiques et logiciels Entreprise MARCIREAU - Rectification

Joël DAZAS clôt la séance à 20 H 25.
Fait à Loudun, le 10 avril 2019.

Le Président,
Joël DAZAS

***Veillez nous adresser, par écrit,
vos observations relatives à ce présent procès-verbal sous huit jours.***